À PARTIR DE CE MARDI

Les lycées en grève

Troisième semaine de reprise des cours et déjà une action de protestation. Elle est à l'initiative de la Coordination des professeurs techniques des lycées techniques qui revient à la charge pour exiger la réhabilitation d'un corps qui a souffert du démantèlement de l'enseignement technique du temps de Benbouzid.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - La Coordination des professeurs du technique revient à la charge. Elle appelle non seulement ses adhérents mais également l'ensemble des enseignants du secondaire à s'unir et à adhérer à l'action de protestation prévue mardi prochain en interrompant les cours pendant une heure entre 10 h et 11 h.

Ladite coordination a lancé un appel à l'ensemble des syndicats du secteur leur demandant de se joindre à l'action pour soutenir leurs collègues de l'enseignement technique qui ont subi de plein fouet les conséquences du démantèlement de l'enseignement technique. Poursuivant son combat pour la réhabilitation des professeurs du technique, la coordination appelle à la régularisation de la situation des professeurs du technique en fonction des tâches qui leur sont confiées au sein des établissements scolaires, à la réhabilitation du certificat d'aptitude professionnelle et technique.

Pour la coordination représentant les enseignants du technique, un même salaire doit être attribué à ces derniers puisqu'ils accomplissent les mêmes tâches que leurs collègues enseignants du secondaire. Après le démantèlement de l'enseignement technique, des professeurs se sont retrouvés à enseigner des matières n'ayant rien à voir avec leurs spécialités dans des lycées généralistes. Pire encore, certains se retrouvent à effectuer des tâches au niveau des laboratoires ou des bibliothèques. Le patrimoine des lycées techniques a également été dilapidé.

Les magasins, ateliers et laboratoires techniques ont été fermés ou transformés en salles de cours, les équipes pédagogiques du technique ont été dissoutes alors qu'il avait fallu une dizaine d'années pour les constituer.

Aujourd'hui, les enseignants du technique, les chefs de travaux et les chefs d'ateliers ont été dispersés à travers les lycées d'enseignements général. Une situation inacceptable pour la coordination qui les représente.

N. I.

Photo : Samir Sid

Les cours seront interrompus de 10h à 11h.

AÏN DEFLA

La dernière réforme de Baba Ahmed déjà contestée

La circulaire du 30 juin 2013, adressée à toutes les Directions de l'éducation leur enjoignant l'instauration de séances de travaux dirigés dans le cycle moyen pour quatre matières, à savoir la langue arabe, les mathématiques, le français et l'anglais, à raison d'une séance par semaine pour les classes de 4e année et d'une séance par quinzaine pour les trois premières années du cycle moyen, continue de susciter réactions et autres controverses aussi bien des chefs d'établissement que des enseignants.

Selon plusieurs responsables de la pédagogie, cette mesure se traduit par une réduction des horaires hebdomadaires puisque en application de cette circulaire, le volume horaire hebdomadaire est amputé d'une demi-heure, voire d'une heure selon le niveau.

S'agissant de l'enseignement de la langue arabe, les classes de 4e année se retrouvent avec 6 heures de cours de langue au lieu de 7. L'heure supplémentaire d'enseignement des sciences islamiques n'a pas été touchée. La même réduction d'horaire touche cette matière dans tous les niveaux du cycle.

L'enseignement des mathématiques a lui aussi été amputé d'une heure de cours, soit 4 heures au lieu de 5 pour les classes de 4e année. Pour les 1, 2, et 3 années on assiste à une réduction d'une demi-heure, soit 4 heures de cours et 1 heure de TD par quinzaine. Idem pour l'enseignement du français, langue étrangère. L'enseignement de l'anglais est la seule matière qui sort «indemne» de cette mesure et un peu avantagée puisqu'on passe de 3 heures de cours par semaine à 3 heures maintenues mais auxquelles viendra s'ajouter une demi-heure de TD. Les enseignants se demandent, suite à cette mesure, si cette réduction d'horaire va se traduire aussi par une réduction des programmes. «Pour l'instant, nous n'en savons rien, on ne nous a rien dire… on verra plus tard, et plus tard c'est quand ? Cela nous donne une idée du niveau de préparation qui a entouré cette mesure puisque les mesures d'accompagnement ne sont pas encore parvenues à la base», nous ont dit des enseignants à ce sujet.

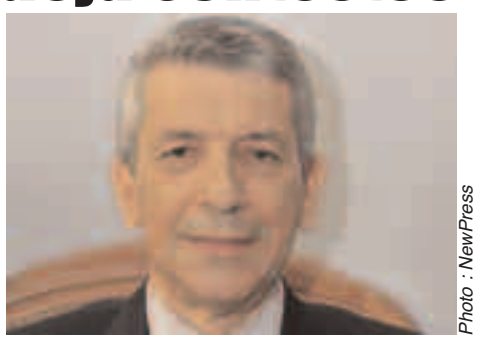

Photo : NewPress

Abdelatif Baba Ahmed.

Cette mesure, selon plusieurs chefs d'établissement, est venue aggraver une situation déjà difficile à laquelle ils étaient déjà confrontés, à savoir «le manque crucial de locaux qui nous obligeait à faire tourner des classes, c'est-à-dire à occuper les «vides» et profiter des absences quand elles se produisent». «Le fait de faire tourner plusieurs classes nous coûte énormément de temps (les mouvements de groupes) non sans perturber les autres classes sans compter les mauvaises conditions de travail pour l'enseignant et une influence négative sur l'enseignement dispensé», nous a-t-on confié.

A propos de ce système de classes tournantes, le secteur de l'éducation fait valoir qu'il fait comme il peut et que ce n'est pas de sa faute si le rythme des constructions ne suit pas la poussée démographique même si beaucoup a été fait à ce jour. On indique que sur 7 lycées programmés, 1 seul, celui de Aïn Soltane, est en voie de finition et va ouvrir ses portes dans quelque temps, une fois les travaux de peinture achevés

Toujours à propos de l'instauration de ces TD dans le cycle moyen, des spécialistes de la pédagogie nous confient : «Ces TD se posent en parfaite contradiction avec le système pédagogique en place. Il s'agit là d'une décision purement administrative qui ignore la pédagogie du projet. En principe, c'est à l'enseignant, qui est le plus habilité, d'organiser des TD pour tel ou tel groupe d'élèves, donc des groupes ciblés qui seront concernés lors de ces séances par des exercices de consolidation ou d'extension des connaissances à asseoir.»

Ces spécialistes ajoutent : «Les promoteurs de cette mesure ne savent sans doute pas — par ignorance de ce qui se passe dans nos écoles — qu'une telle mesure ne peut s'appliquer à la méthodologie en vigueur puisque ces TD se posent à cheval sur deux segments du projet pédagogique, segments qui sont liés par une logique bien pensée et attestée pourtant.» D'aucuns se demandent si les spécialistes des programmes et des méthodes ont été consultés avant que cette mesure soit prise.

D'autres encore affirment qu'il s'agit là d'un projet ancien concocté par l'ancienne équipe au niveau ministériel et qui n'a pas eu le temps de l'appliquer et souhaitent vivement le retrait de cette mesure. Le débat sur la question est loin d'être clos.

Karim O.

TIZI-OUZOU

Le ras-le-bol des corps communs et ouvriers professionnels de l'éducation

Les corps communs et ouvriers professionnels de l'éducation crient leur ras-le-bol. Ils se sentent marginalisés au sein de la famille de l'éducation.

C'est en tout cas, ce qui est dit dans un communiqué de presse du Conseil de wilaya de leur syndicat, le SNCCPEN, à l'issue de sa récente réunion au lycée Stambouli de Tizi-Ouzou. Partant du constat que la corporation qu'il représente, «vit une situation critique et que le gouvernement n'a aucune volonté de la prendre en charge», le SNCCPEN interpelle les pouvoirs publics à prendre en compte «nos revendications justes et légitimes».

Il est demandé la suppression de l'article 87 bis de la loi 90/11 en vertu de laquelle une augmentation de 10% est octroyée à l'ensemble des travailleurs mais dans la réalité celle-ci (l'augmentation) est insignifiante. Le SNCCPEN qui demande que tous les syndicats soient traités sur un pied d'égalité, exige de la part de la tutelle une meilleure considération pour les personnels qu'il représente ainsi que le droit à la formation et à la promotion au même titre que les autres corps et la révision des horaires de travail au même titre que leurs collègues du secteur.

S. A. M.

AVANT-PROJET DE LOI SUR LES MUTUELLES

Les mutualistes revendiquent plus de liberté dans la gestion

Pour le porte-parole du comité de coordination des mutuelles, Abdelkader Harmat, «le gouvernement devrait reconnaître à la mutuelle, davantage de droits et de liberté pour la gestion de ses fonds, pour ses activités et dans sa coopération avec les autres composantes du secteur de l'économie sociale et solidaire».

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - L'avant-projet de loi sur les mutuelles, qui sera prochainement soumis à l'APN, suscite ces jours-ci un grand débat entre mutualistes. Surtout que le ministère du Travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale, n'a pas associé le partenaire social dans l'élaboration de ce texte de loi.

Abdelkader Harmat, porte-parole du comité de coordination des mutuelles, et néanmoins membre du réseau euro-méditerranéen de l'économie sociale et solidaire, porte un regard sur l'avenir de ce secteur, dans un document rendu public : «Pérenniser la forme et la culture mutualistes est une donnée essentielle du moment. Nous avons besoin d'un statut identique pour l'ensemble de la branche mutualiste», une manière poursuit-il de «rendre la gestion de ce secteur moins opaque».

Cependant, il trouve que «cette évolution rencontre des résistances au sein de l'administration chargée de la Sécurité sociale et des dirigeants d'un certain patronat bien évidemment et parfois même au sein du mouvement mutualiste lui-même.

Certains de ses dirigeants se sont efforcés de faire tourner en arrière la roue de l'histoire, uniquement dans le but de masquer leur mauvaise gestion auprès de cette même administration, mais là, c'est peine perdue.

Une nouvelle période a vu le jour, c'est celle d'un mouvement mutualiste indépendant, démocratique et libre, agissant de ses propres forces pour défendre ses droits et libertés et coopérant de plus en plus activement avec le mouvement syndical. Cette évolution peut connaître des aléas des retards ou certains reculs, mais elle est irréversible».

Par ailleurs, Abdelkader Harmat n'a pas manqué de rappeler les propos du Premier ministre quand il a souligné qu'«il est du devoir de tout responsable et à tous les niveaux d'accepter de discuter avec les acteurs des secteurs concernés de l'opportunité et de la faisabilité d'une politique commune».

Cela dit, il ajoute : «Bien que le rapport final puisse apporter des orientations en termes de gestion, des recommandations trahissent plutôt une attitude prudente.» Enfin, il fait savoir que «la réforme de la loi sur la mutualité est décidée afin d'adapter les textes législatifs aux nouvelles orientations», lesquelles, de son avis, doivent être d'une tendance plus libérale afin d'assurer l'avenir de la mutuelle en Algérie.

M. M.